

2019-3875  
2019-08-09

## **BOROGARD ZB, Biocide, inhibiteur de corrosion et agent ignifuge**

Poudre soluble

### USAGE COMMERCIAL

Pour usage comme adjuvant biocide (fongicide/agent de conservation) uniquement dans la fabrication des matériaux composites du bois, des produits de plastique et de caoutchouc.

### LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER LE PRODUIT

#### PRINCIPE ACTIF :

Borate de zinc ( $2\text{ZnO} \cdot 3\text{B}_2\text{O}_3 \cdot 3.5\text{H}_2\text{O}$ ) ..... 100,00 %

No D'ENREGISTREMENT 23283

### LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

22,7 kg (50 lb)

U.S. Borax Inc.

200 E. Randolph St., Suite 7100  
Chicago, IL, USA 60601  
1-773-270-6500

Numéros d'urgence Amériques

États-Unis sans frais (24 h)

(1) 866 928 0789

Non sans frais (24 h)

(1) 215 207 0061

## **MODE D'EMPLOI :**

Pour les produits de plastique et de caoutchouc, une charge de 3 à 30 pcc (parties par cent parties) de BOROARD ZB biocide, inhibiteur de corrosion et agent ignifuge est recommandée.

**Pour les marchés d'exportation :** Pour l'usage dans la fabrication de matériaux composites du bois destinées aux marchés d'exportation seulement, le Borogard ZB biocide, inhibiteur de corrosion et agent ignifuge doit être chargé sous forme poudreuse au dosage minimum de 1,0 kg par 100 kg au dosage maximum de 3,0 kg par 100 kg de bois, d'adhésif et de cire combinés. Le Borogard ZB biocide, inhibiteur de corrosion et agent ignifuge peut être utilisé pour augmenter les propriétés fongicides et insecticides et accroître la protection contre les termites dans les produits de panneaux composites utilisés au-dessus du sol et où l'exposition à la pluie et à toute autre source d'eau est limitée. Les utilisateurs industriels du produit doivent avoir l'équipement approprié pour manipuler le produit sous forme poudreuse à l'aide d'appareils d'application à système fermé, par exemple un dispositif d'alimentation à vis. (Les contenants en vrac (1134 kg) doivent être utilisés).

Le bois traité doit être scellé ou utilisé dans des endroits où il n'y aura pas d'exposition après l'application.

## **Mélange / chargement / application:**

Ne pas manipuler plus de 113 kg (5 × sacs de 22,7 kg) par jour. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques et un masque antipoussières N95 (au minimum) approuvé par le NIOSH et qui est correctement ajusté lors du mélange, du chargement et d'application de produits en poudre ou en poussière contenant du bore.

Toute poussière visible doit être enlevée ou essuyée après l'application dans les vides.

## **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter le contact avec les yeux et les vêtements. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Éviter de contaminer la nourriture pour les humains ou pour les animaux et toute masse d'eau. Aucun déversement manuel du produit n'est autorisé lors du traitement de matériaux composites de bois à un taux égal ou supérieur à 1% de borate de zinc.

Pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation les travailleurs doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et un et un masque antipoussières N95 (au minimum) approuvé par le NIOSH et qui est correctement ajusté. Lors de la manipulation de panneaux composites traités, les travailleurs doivent porter des gants résistant aux produits chimiques.

**PREMIERS SOINS :**

En cas d'urgence, appeler la ligne d'assistance médicale d'urgence d'US Borax Inc., accessible 24 h sur 24, au numéro (1) 866-786-3439. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.

Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Administrier un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart de la nourriture pour les humains ou pour les animaux et hors de portée des enfants et des animaux.

**ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.